

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet d'autoriser le Président de la République à ratifier le traité conclu à Hué, le 6 juin 1884, entre la République française et le royaume d'Annam. (N° 131, session 1885.)
— Nommée le 16 mai 1885.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GÉNÉRAL PÉLISSIER.
2^e — AMIRAL MARQUIS DE MONTAIGNAC.
3^e — AMIRAL PEYRON.
4^e — DE MARCÈRE.
5^e — DONNOT.
6^e — AMIRAL JAURÈS.
7^e — BARBEX.
8^e — DIETZ-MONNIN.
9^e — TEISSERENC DE BORT.



17
Y. 1000
1840

5^{me} leçon - M. Dorval a été chez mes Dismisses, approuvant le traité

6^{me} leçon L'Amiral Jaurès a dit dans son livre qu'il approuvait le traité en ce qui concerne l'Annam - Les provinces qu'on lui laisse sont indispensables pour qu'il ait l'importance suffisante et pour qu'il subsiste comme Etat - Mais l'Amiral regrette de voir dans ce traité le nom de Tonkin - Il veut voir fait usage de sacrifices au Tonkin pour que cette province soit définitivement acquise à la France - Pourquoi métr le Tonkin à ce traité et laisser au roi d'Annam une autorité sur ce territoire ? Avons-nous tant à nous louer de ce monarque et des mandarins qui l'entourent ?

De plus, nous allons nous exposer à des difficultés nombreuses et inévitables - Quel va vouloir modifier le traité qui est soumis au délibération du Sénat qu'arrivera-t-il ? Le jour où l'on voudra entrer en possession de l'Annam l'autorité qui en sera donnée sur le Tonkin qui s'opposera à ce monarque en compensation - Et la Chine n'en profitera-t-elle pas de l'occasion pour apporter des difficultés à la France ? L'Amiral voudrait un gouverneur en Cochinchine, un gouverneur au Tonkin, et un résident à Hanoi - Sans cela il y aura des conflits d'attributions déplaisables pour les intérêts Français, Un résident général à Hanoi ne s'explique pas en face de commandant en chef des forces militaires au Tonkin -

Malgré tout, et quoique le traité primitif au Sénat présente quelques dans certaines de ses dispositions, il est peut-être indispensable de le subir en ce moment - Mais il faudrait au moins demander au gouvernement de bien prendre ses précautions dans les négociations de ce traité avec la Chine.

7^{me} leçon M. Barbey dit que son bureau a émis l'avis qu'il y avait lieu d'adopter le traité, sauf à demander au gouvernement quelques explications sur les motifs qu'il se propose d'employer pour éviter des difficultés avec la Chine dans l'Annam -

6^{me} heure - M. Dicty-Merrin dit qu'il a'y a pas en de discussion des
 le 8^{me} heure - De a vouloir exprimer quelque surprise de
 ce que le Cambria etait mis sous le prob. local de
 l'Annam, et on l'a charge de de... a ce sujet quelques
 explications au gouvernement

7^{me} heure - M. Ferrand de Bat a ete nommé sous Discussion -
 Ra dit que, sauf le point qui consiste a lier le traité
 avec celui qui a pieux avec la Chine, l'approbation
 sans réserve - Notre résident a Hona a des pouvoirs étendus
 et parfaitement précisés. Il peut user de la force armée -
 En un mot le gouvernement de Cambridge est à la disposition
 du gouvernement Français - Il n'est pas dans y avoir aucune
 difficulté à faire modifier le traité. Il n'y a qu'à se
 préoccuper d'éviter les difficultés avec la Chine -

La commission décide

Le Président

Le Secrétaire

Après elle entendra M. le Président
 Du Bureau et M. le Ministre
 Des affaires étrangères, avant de
 discuter les articles du traité

[Signature]

[Signature]

23

Séance du 19 mai 1885

Sont présents M. M. Fétisier, Ferrand de Bat, Segron,

Jacquin, Dicty-Merrin, Domot de Montaigne, de Merville,

et l'absence de M. le Secrétaire Barbey, la fonction de Secrétaire est dévolue

au citoyen de Montaigne, M. de Merville,

sont absents M. M. de Saut de Saint Arisson et le Ministre

des affaires étrangères - Le Président -

M. le 'ancien' prend le parole et expose par parties à son Ministre.

Il approuve la constitution d'un régime d'annam qui peut nous établir nos

protections. Quant au Tonkin il est admet par le protestant; les efforts de

France se transmettent ^{annulé} ~~par~~ à ce qui restait donné - est - Hak - Cette

sovereignty pourrait être un cas de grands embarras. Elle approuve sa comment

pourrait fonctionner la deux protections parta possi. Il constate que

le traité de Hona fait allusion au traité de Hona et il le demande

sur quelle manière cette stipulation pourrait lier le France et le

Chine. Il y a des explications à donner au journal à ce sujet.

Les modifications ont eu pour objet généralement de simplifier et d'organiser dans la partie de l'annuaire... comment expliquerait-on ces deux particularités si différentes? - Le ministre répond que les deux règlements sont les administratifs différenciés en raison de la différence des lieux et des conditions locales de l'une et de l'autre contrées.

M. S. M. a encore demandé si le traité de Pékin qui se réfère au traité de 1842 tiendrait le même... telle manière que des modifications ultérieures à ce traité ne pourraient être introduites sans son approbation... M. S. M. répond que le traité de Pékin n'est pas un traité... mais une convention de l'empire... que celle-ci se trouve à l'écart... et l'absence de traités passés et intervenus pendant l'année, ce qui résulterait entièrement d'absence. Les difficultés sont le même en ce qui concerne les traités... que de l'absence de ceux intervenus en ce moment de

Il faut

elle est une de l'absence de l'absence... Les termes de la convention de Pékin... la situation législative en France... M. le ministre se retire.

La commission nommée en 1870... elle trouve quelle... l'absence de l'absence... la même... la même... la même...

Le Président
Le Secrétaire
M. S. M. a encore
M. S. M. a encore

Le 21 mai

M. S. M. a encore... de Montaigne, Lignon, Selisier, Jauris, Sarrasin, Cécileme de Bor, Diezmann, Doucet, Barbez.

M. S. M. a encore... le rapport sur le projet de loi... la disposition... la commission... l'absence... l'absence... l'absence...

Le Président
Le Secrétaire
M. S. M. a encore
M. S. M. a encore

6
Séance Du 23 Mai 1885

Étaient présents MM: De Montaigne Président, Général P. Lissier, Donnot, Amiral Jaurès, De Mascara, Amiral Peyron, Brasby secrétaire —

M. De Mascara donne lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité. —

La séance est levée à 1^h 45

Le Président —

Le Secrétaire —

Montaigne

Brasby

Séance Du 6 Juin 1885

Étaient présents MM: l'Amiral de Montaigne Président, Général P. Lissier, Donnot, Amiral Peyron, De Mascara, ~~Jaurès~~ Amiral Jaurès, Brasby secrétaire — M. Lissier de Bost président une autre commission se fait excuser —
M. le Président ouvre la discussion sur le projet de convention conclue à Phnom-Penh, le 17 Juin 1884, entre le Gouvernement de la Cochinchine agissant au nom de la République française et le Roi du Cambodge —

M. le Président, M. De Mascara, l'Amiral Peyron, approuvent le principe de ~~la~~ ^{la convention}, ~~elle~~ feraient les réserves sur les procédés employés pour l'obtenir, procédés d'ailleurs justifiés par l'attitude de Norodom! M. l'Amiral Peyron fait observer que les troubles dont on a beaucoup exagéré l'importance, ne sont pas la conséquence du traité — Le point de départ du traité a été la nécessité de faire observer les conventions conclues antérieurement en 1863 et que Norodom violait sans cesse occupé au moyen de révoltes intérieures. —

L'Amiral Jaurès est étonné qu'on ait tout prévu, excepté la question militaire — Il n'y a pas un mot, dans le traité, nous autorisant à faire exécuter, au besoin par la force militaire, les conditions du protectorat —

L'Amiral Peyron fait observer que l'Article 4 confie

se résout le soir de maintenir l'ordre public, ce qui implique
le droit de suspendre ~~les~~ les troupes qui sont nécessaires.

M^r De Morère est nommé rapporteur. La séance est levée à 2^h 1/2

Le Président	Le Secrétaire
<i>Barbey</i>	<i>J. Barbey</i>

Séance Du 25 Juin 1885

La séance est ouverte à 1^h 15^m

Étaient présents MM: Le Général Pélissier, l'Amiral Peyron,
M^r De Morère, Barbey, M^r De Bort -
M^r le Général Pélissier, en l'absence de l'Amiral de Montaignac,
prend le fauteuil de la Présidence -

M^r De Morère donne lecture de son rapport, sur
l'invitation du Président -

Le rapport est adopté à l'unanimité -

Le Président	Le Secrétaire
<i>Ph. Felissier</i>	<i>J. Barbey</i>